



Communiqué de Presse

Berlin, le 10 mai 2010

« Le Gouvernement fédéral a cédé à la panique. Dans une réaction exagérée face aux tumultes des marchés financiers, souvent provoqués par les discours des hommes politiques eux-mêmes et notamment le président Sarkozy, le Gouvernement allemand jette par dessus bord des mécanismes de sécurité, qui jusque à présent ont préservé la stabilité de l'Union monétaire. Il se laisse influencer par la France et les pays sud-européens et met ainsi en danger l'épargne et les retraites de millions de citoyens. Que ceci soit le prétexte à des violations manifestes du droit allemand et européen ne semble intéresser personne au Gouvernement ou au sein de l'opposition. Le Tribunal Constitutionnel est le seul à encore pouvoir agir pour prévenir du danger. »

C'est ainsi que justifie le groupe de plaignants, issu du monde des affaires et universitaire, sa détermination à déposer un recours ce mardi devant le Tribunal Constitutionnel de Karlsruhe. La plainte est dirigée contre la loi accordant une aide de plusieurs milliards d'euros à la Grèce. Les plaignants voient dans cette loi le début de la responsabilisation illimitée de l'Allemagne pour tous les pays de la Zone Euro. Cette crainte est ce week end devenue réalité avec la mise en place d'un plan de stabilisation de l'Euro de près de 500 milliards d'Euros. L'Allemagne a elle seule devrait endosser 130 milliards en plus des 22 milliards déjà promis à la Grèce.

La plainte est menée par Markus C. Kerber – Professeur d'Economie politique et de Finances Publiques à l'Université de Berlin. Selon lui, le Gouvernement fédéral et le Bundestag vont dramatiquement à l'encontre du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) : « d'une part, la loi déroge au principe de non *bail out* de l'article 125 TFUE, qui interdit toute forme d'assistance financière à un Etat membre. La plainte a donc un but bien précis : la clarification de l'interdiction du *bail out*. Pour ce faire, le Tribunal Constitutionnel de Karlsruhe devrait renvoyer cette question à la Cour de Justice des Communautés Européennes. D'autre part, cette loi est une entrave manifeste aux principes clés du droit budgétaire. Contrairement à ce que prétend le Gouvernement fédéral allemand, cette loi, au lieu de stabiliser l'euro, le met en danger encore plus profondément, tout comme l'épargne et les retraites de millions de citoyens.

Aux côtés de Markus C. Kerber, déjà chargé de la procédure contre le Traité de Lisbonne en juin dernier, s'est formé un groupe regroupant des personnalités de divers horizons, comme par exemple Joachim Wernicke, physicien, Dirk Meyer,



Professeur d'économie à l'Université d'Hambourg ou encore le journaliste Karl-Ulrich Kuhlo, fondateur de la chaîne d'informations n-tv.

D'autres citoyens pourraient rejoindre cette action dans les prochaines semaines. Selon Markus C. Kerber, « face à une telle violation de la part du Gouvernement fédéral et du Parlement, c'est le devoir des citoyens de s'y opposer. Le recours constitutionnel est le dernier rempart contre une chute de la stabilité du pays avec toutes les conséquences catastrophiques que cela implique pour chaque citoyen. »

« Le sujet est trop important pour le laisser aux Eurosceptiques. Ici chacun est concerné. Nos hommes politiques ne sont plus en mesure de sortir de leurs clivages électoraux et placent leur réélection (voir le cas de la Rhénanie du Nord Westphalie) avant la préservation du pays et de ses citoyens. Le Gouvernement fédéral et l'opposition ont tous deux peur de prendre des décisions fortes et repoussent le problème dans l'avenir, tout en sachant pertinemment que l'Allemagne sera amenée à payer bien plus que les 22,4 milliards dont il est actuellement question. Une chose est en effet certaine : la Grèce ne sera pas en mesure, pas plus que par le passé, de rembourser ses dettes. » telles sont les motivations du groupe selon Karl-Ulrich Kuhlo.

Contact presse :

Ludivine Simon, lsimon@europolis-online.org, Tel. 0049 30 843 14 136